Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 14 Ramadan 1446
14 Mars 2025

N° 31

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **559**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **560**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **564**
Homologation de résolutions **565**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **565**
Avis aux créanciers..... **573**
Convocations
Sociétés anonymes **574**
Divers
Rectificatifs **578**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Augmentation du capital

WELLNESS MEDICAL CLINIC DIDON

Société anonyme

Au capital de 11.000.000 DT

Siège social : Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis

IU : 1779784A

MF : 1779784A/A/M/000

Objet social : Clinique privée

Durée de la société : 99 ans

Par procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 28 février 2025, enregistré à la recette des finances à Charguia Tunis, le 28/02/2025 sous le numéro 25502469 quittance n°M032858. Et dont un exemplaire a été déposé auprès du service commercial et administratif du tribunal de première instance de Tunis au registre national des entreprises sous le n°AC01282025 en date du 3/3/2025, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 4.000 000 dinars pour le porter de 11.000.000 dinars à 15.000.000 dinars, par l'émission de 4.000.000 nouvelles actions d'une valeur nominale et une valeur d'émission de 1 TND, réservée uniquement à l'actionnaire IHCT -SA et à libérer en numéraire et dans les conditions suivantes :

Nombre d'actions nouvelles à émettre : 4.000.000 actions de 1 dinar chacune.

Souscripteurs : La société IHCT.SA

Le reste des actionnaires déclarent individuellement renoncer à souscrire à l'augmentation du capital social.

Valeur d'émission : 1 dinar par action

Montant de l'augmentation du capital : 4.000.000 dinars en numéraire dont la libération sera réalisée en totalité au plus tard le 31 mars 2025.

Dépôt des fonds provenant de la souscription : Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés au compte N°07121018134000017091 ouvert auprès de l'Amen Bank agence centre d'affaire les Berges du Lac - Tunis.

Délai ouvert pour la souscription : à partir de la date publication au journal officiel de la République Tunisienne et au plus tard le 30/10/2024 avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2025400721SANB2

Nomination d'un nouvel administrateur

Cofat Med

SA au capital de 3.000,000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 1006790B

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 Février 2025, enregistré à la Recette des Finances de Denden à Tunis le 5 Mars 2025, sous le n°25800762, quittance n°M022053, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 7 Mars 2025, sous le n°202518959 il a été décidé, à l'unanimité, la Nomination de Monsieur Fadhl Aifa entant que nouvel administrateur jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2025 qui statuera sur l'exercice 2024.

2025400729SANB2

Démission du Président Directeur Général

Et Election d'un nouveau Président Directeur Général

Cofat Med

SA au capital de 3.000.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 1006790B

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 28 Février 2025, enregistré à la Recette des Finances de Denden à Tunis, le 5 Mars 2025, sous le n°25800760 quittance n°M022034, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 7 Mars 2025, sous le n°202518959 il a été décidé, à l'unanimité ce que suit :

- L'acceptation de la démission de Madame Naama Elloumi Ben Chaabane de ses fonctions de Président Directeur Général.

- L'élection de Monsieur Fadhl Aifa en tant que nouveau Président Directeur Général de la Société jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2025 qui statuera sur l'exercice 2024.

2025400730SANB2

Nomination d'une nouvelle liquidatrice de la société anonyme

Dénomination : CHAMS SA

Société en liquidation

Siège social : 149 Rue Tahar Ben Achour 8070 - Korba

Capital social : 80.000 DT

RC : B1117711997

MF : 0039933V

Identifiant unique : 0039933V

Suivant procès-verbal de l'assemblée 6 Février 2025 enregistré à la recette des finances de Korba en date du 6 février 2025 sous n°25700347, contre la quittance n°M11717, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises (RNE) et publié en date du 3/3/2025 au bulletin RNE n°43 sous l'annonce n°202517793, il a été décidé à l'unanimité ce qui suit :

- Approbation des états financiers des exercices 2022, 2023, 2024 ;

- Nomination de Mme Chantal TANOUBI en tant que liquidatrice de la société.

2025400736SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Nomination d'un liquidateur

Société UMAMI SARL

Sise au 5 Av Hédi Nouira, Résidence Nour el Houda - Ennasr2 - Ariana 2037

Capital : 3000 DT

RC : B03252242018

MF : 1595405E/A/M/000

Recette des finances Menzah 6, enregistrement n°24708955. Quittance N°141264. 07.11.2024 RNE Quittance n°2025F16596836 du 6.3.2025

En exécution des textes de loi, des statuts en date du 10/11/2018 en se

référant au PV de la réunion de l'AGE en date 7/11/2024 enregistré à la recette des finances d'el Menzah 6 en date du 7/11/2010 sous le numéro 24708955 a été nommé monsieur GHARIANI Chaker sis au 1 Bis Rue Souk el asr Bab Menara Tunis 1008, liquidateur de la société «UMAMI - SARL», Adresse de correspondance chez le liquidateur ci-dessus nommé au 1 bis rue souk el asr Bab Menara 1008 - Tunis.

2025R00611SRLB2

Renouvellement des mandats des gérants

Stifen Industrie

SARL au capital de 1.050.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0736492Y

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 9 mai 2024, enregistré à la Recette des finances de Denden à Tunis, le 28 Février 2025, sous le n°25800722 quittance n°M019589, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 3 Mars 2025, sous le n°202517752, il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Le renouvellement des mandats des gérantes Madame Salma Elloumi Rekik et Madame Fatma Rekik pour une période de trois ans, soit pour les exercices 2024, 2025 et 2026 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2027 qui statuera sur l'exercice 2026.

2025400728SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 27 Janvier 2025 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 18 février 2025 sous la quittance n°M029199 et l'enregistrement n°25201002, Mr Hatem Waheg (titulaire de la carte d'Identité nationale N°06582809), a vendu à Mme Naima Bouhani (CIN N°04538930) le fonds de commerce composé de ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de vente de produit alimentaire, sis à l'avenue de la libération à Hammamet.

Toute opposition sur le montant du prix de la vente devra se produire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du commerce à l'avenue de la libération à Hammamet et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal Essahafa el youm le 20 février 2025.

2025R00596FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 11/02/2025 à la municipalité de Borj Louzir et enregistré à la recette des finances Rue du Paradis de l'Ariana le 14/02/2025 Enregistrement n°25201700 - Quittance n° M022711, Monsieur Nidhal Chafai exploitant de l'entreprise individuelle «Top Carrosserie Auto» inscrite au Registre National des Entreprises sous le numéro 1769864T a vendu à la société «S&M Automotive», dont le siège social est situé au n°34, Rue des métiers - Charguia 2 - Ariana - 2080 et immatriculée au RNE sous le n°1901460X, représentée par son gérant Mohamed Ali Bouattour la totalité du fonds de commerce sis n°34, Rue des métiers - Charguia 2 - Ariana 2080 et consistant en un atelier de mécanique générale, tôlerie et peinture et de ventes de pièces de rechange.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de l'insertion de cet avis au JORT, et ce, à l'adresse du fonds susmentionné.

Cet avis est publié au journal Al Sabah du 8/3/2025.

2025R00608FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente daté du 19 février 2025 et enregistré à la recette des finances d'Al-Juira, Tunis, le 20 février 2025, sous le numéro 25200494, quittance n°M013452, M. Bashir bin Shukri bin Al-Bashir Al Boubahri, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 13036547, et Mlle Rania bint Shukri bin Al-Bashir Al-Boubahri, titulaire de la carte nationale n°13031105, sis au 43 rue Ali Trad, Montfleuri, Tunisie, ont vendu l'ensemble de leurs parts héritées de leur père; feu Shukri Boubahri, dans le fonds de commerce, exploité comme restaurant ainsi que le dépôt situé au Souk Al-Asr, n°21, Tunis, rue Sidi Bou Al-Adham, n°3, Tunis, à Mme Souad Bint Muhammad Al-Habib Boubahri, titulaire de la carte nationale d'identité n°07250549. Au prix de trois mille dinars (3000 D).

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours à compter de la date de la publication du présent avis au journal officiel, par Maître Belhassen Bessamra, dont l'étude est sise au n°72, quatrième étage, bureau n°08, rue Carthage, Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 25 Février 2025 et le Quotidien du 21 Février 2025.

2025R00609FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 25 Mai 2016 et enregistré à la recette des finances Cité Ettadhamen le 18/12/2023 (Reçu n°M100269 enregistrement n°23206466) Monsieur Raouf Tayach (C.I.N n°07310433) a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Sonia Klai (C.I.N n°07336785) exploité «Pour Activité Commerciale «situé à l'Avenue 7 Novembre Cité Ettadhamen - Ariana avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur au local du fonds de commerce sise à l'Avenue 7 Novembre Cité Ettadhamen - Ariana dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et Le Quotidien datés le 11/3/2025.

2025R00610FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat daté le 4/3/2025 enregistré à la recette de Madina Jadida le 7/3/2025 sous n°25201126 Ahmed Couchen a vendu à Olfa Jbali, le fonds de commerce sis au 3 Rue Ahmed Chawki cité Rabta Madina Jadida exploité pour la vente de produits alimentaires. Les oppositions sont recevables entre les mains du vendeur à l'immeuble 53 appartement 1.1 cité Rabta Madina Jadida dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au J.O.R.T. une publication est faite au journal Echourouk le 12/03/2025.

2025R00613FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat enregistré à la recette des finances de Djerba le 26/02/2025 n° de quittance M027690 n° d'enregistrement 28201427 la Société Voyages "Services Pas chers" a vendu à Manel Bent Elaid Kahri la totalité du fonds de Commerce affecté à un café de première catégorie au local situé à la Rue de l'environnement Djerba Houmt Souk.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteuse à son adresse mentionnée dans les 20 jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabah en date du 5/3/2025.

2025R00615FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Le bureau du maître Mourad Sallmi déclare avoir établi un contrat de vente daté le 14-11-2024 entre Monsieur Iheb ben Midani Lafi et madame Hayet Gammoudi objet d'un fonds de commerce d'une vente de restaurant, en conséquence aucune objection ne sera acceptée après l'expiration du délai de 20 jours à compter de la date d'annonce de cette vente au journal officiel de la République Tunisienne.

Les objections doivent avoir lieu dans le bureau de Maître Mourad adresse Immeuble Aiia premier étage bureau numéro 4 rue Houssin Bouzaiin Sidi Bouzid cela a été annoncé dans le journal Ashourouk le 29/11/2024.

2025R00622FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 13/02/2025 et enregistré à la recette des finances Sahline le 26/02/2025 sous le numéro 25200384 quittance numéro M009378, monsieur Fayçal Ben Amor Ben Mohammed Hassine a vendu à monsieur Rached Ben Hamda Ben Khalifa Bou Gamra le fonds de commerce destiné à l'activité de ventes des viandes «boucherie» sis à la rue commerciale Mesjed Aissa avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à son adresse sis avenue combattant Sadok Hamida Ouardanine dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» le 6/3/2025 page 30.

2025S00299FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé signé en date du 27/02/2025 ; enregistré à la recette des finances de Monastir le 28/02/2025, sous n°25201703 quittance n°MQ017618, M. Bessem el Jerbi, vend à Mme Hanen el Banbani tout le fonds de commerce destiné à vendre des poissons, limaces, des crustacés et Vendre des snacks avec tous les éléments corporels et incorporels du locale situé à l'avenue Ibn al Jazzar Skanes Monastir. Publié au journal Echourouk le 11/3/2025 et toute opposition doit être faite entre les mains de vendeur de fonds de commerce M. Bassem el Jerbi dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette annonce au JORT.

2025S00301FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 26/02/2025 enregistré à la recette des finances de Sousse rue Victor Hugo le 28/02/2025, quittance n°M014453 enregistrée sous le n°25201077, Madame Sarra Ksiaa, titulaire de la CIN n°02982246 demeurant à l'Ariana Menzah5, n°3 Rue Abdelrazak Karabaka a vendu à Madame Racha Dardouri, titulaire de la CIN n°08680372 demeurant à Rajiche, Mahdia Rue Al Imem Ali, la totalité du fonds de commerce de Pharmacie Catégorie A avec ses éléments corporels et incorporels exploité au local situé à l'Avenue de la Perle du Sahel, Sousse Inscrite au RNE sous le n°367482 Q.

Les oppositions éventuelles seront recevables dans le délai légal entre les mains de la Société Civile d'Avocats Bouraoui et Gahbiche ayant son siège à Rue d'Algérie Sousse.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 8/3/2025.

2025S00306FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté du 7/02/2025 enregistré à la recette des finances Sekiet Eddaier Sfax le 6/3/2025 quittance n°M022489 n° d'enregistrement n°25200830 Monsieur Omar Kchaw titulaire de la CIN n°08846686 demeurant à Sfax, a vendu et cédé à Monsieur Kais Bahloul Titulaire de la CIN n°11010881 demeurant à Sfax, la totalité du fonds de commerce d'un Café 1ère catégorie, sis à la route Mahdia Km7 Sekiet Eddaier Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi le Droit de bail, le Nom commercial, l'Enseigne, la Clientèle et autres. Toutes les oppositions seront effectuées à l'adresse même du fonds de commerce sujet de vente, dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT, et qui a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 8/3/2025.

2025X00367FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un CSSP en date du 21/02/2025 enregistré à la recette des finances Chihia Sfax en date du 27/02/2025 quittance n°M013295 madame Fatma Jbeniani titulaire de la CIN n°08199002 a vendu à madame Omaima Jbeniani titulaire de la CIN n°11086553 la totalité d'un fonds de commerce à usage de vente de chaussures avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi que le droit au bail revenant de la location du lieu sis à la route Teniour km 6 Chihia Sfax.

Les créanciers peuvent produire leurs créances et consulter le contrat de vente entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai légal à peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée au journal «Le Temps» du 5/3/2025.

2025X00370FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte de commerce de vente daté le 27/02/2025 enregistré à la recette des finances à Gannouche daté le 28/02/2025 sous numéro 25200240 reçu n°M007176 Monsieur Maher Boukhrouf a vendu à la société Amna de boulangerie moderne la totalité d'un fonds de commerce concernant une boulangerie située à la rue El Horria Gannouche Gabès, à un prix de soixante dix mille dinars.

Les oppositions seront acceptées à l'acquéreur au local même dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal "le Quotidien" le 8/3/2025.

2025X00371FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 15/01/2025 sous le n° 25200199 Mr Majid ben Yahia tunisien (CIN n°01325439) demeurant à la route de Tunis km 3.5 Sfax identifiant unique 0810071 Z a vendu à la société Megagym S.A.R.L établie à la route Teniour km 6.5 Chihia Sfax RNE n°1510969 Y la totalité du fonds de commerce d'une salle de sport sise à la ceinture entre les deux routes de Teniour et de Tunis sous le nom commercial Gigagym toute opposition doit être signifiée à l'adresse du fonds de commerce.

Le présent avis a été publié au journal Assabeh du 11/3/2025.

2025X00374FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 17/02/2025 enregistré à la recette des finances de Bab Souika en date du 20/02/2025 sous n° de quittance M014446 et n° d'enregistrement 25200586 Hela Bent Abdalla Ben Khameisse Elarfaoui Epouse Lakhder Elmajri a vendu à LA STE MULTI NEGOCE, n° d'identifiant unique 1613580 Z son gérant Slim Ben Abdalla le fonds de commerce exploité au 65 rue de GLACIERE.

Les oppositions se font entre les mains de Maître Slimani Hager au 63 rue Monji Slim galerie el Medina bloc A étage 2 Tunis dans les 20 jours qui suivent la publication de la présente au JORT. Cet avis a été publié au quotidien Echourouk du 8/3/2025.

MF : 1021491G/P/000

2025400723FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat signé par les deux parties le 21 février 2025 et enregistré à la recette des finances de Montplaisir le 27 février 2025 sous le numéro 25201258, numéro de quittance M021410, la Société AZZAR pour l'Exploitation des Cafés et Restaurants son siège social sis 29 rue Imam Al-Rasaa, Magasin n°2, Montplaisir 1073 Bab Bhar, Tunis, a vendu à Mme Assia Rsaissi, demeurant au 31 rue Farhat Hached, Ariana. L'établissement commercial avec tous ses éléments matériels et moraux préparé pour mener à bien toutes les activités commerciales et exploité dans le magasin situé au 29 rue Imam Al-Rasaa, Magasin N°2, Tunis.

Le cabinet de Maître Faiçal Azzar Avocat à la cassation, sis au 30 rue d'Irak, Tunis, a été désigné comme siège élu pour recevoir les objections dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal Al-Chourouk le 5 mars 2025.

2025400725FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 17, 18/02/2025 enregistré à la recette des finances Mornaguia Manouba le 21-02-2025 reçu n°M013085 quittance n°25200362. Maghraoui Mohamed Ali Titulaire de la CIN 05235350 a cédé à madame Maghraoui Zainab Titulaire de la CIN n°07310393 du fonds de commerce pour activité restaurant situé à l'avenue Lahbib Bourguiba Mornaguia Manouba.

Toutes les oppositions seront réclamées à l'adresse du fonds de commerce chez le cédant située à l'avenue Lahbib Bourguiba Mornaguia Manouba dans un délai de 20 jours de la présente publication au JORT.

Cette annonce a été publiée le 11/3/2025.

2025400731FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente signé et égalisé le 21/02/2025 à la municipalité et enregistré à la recette des Finances Mornaguia le 28/02/2025 quittance numéro M014546 et enregistrement numéro 25200445.

Monsieur Mahmoud Zhiri a vendu à Madame Radhia Bechri tout le fonds de commerce ayant comme objet la location des matériels des fêtes, vente des parfums et outils de couture et autres situé au numéro 12 Rue Habib Bourguiba Mornaguia 1110.

Toutes les oppositions seront acceptées chez l'acheteur au bureau de l'avocat Agrebi Ahmed situé à la Rue les palmiers numéro 40 premier étage bureau numéro 5 Zahrouni Tunis en ne dépassant pas les 20 jours lors de la publication de cette annonce au JORT comme délai maximal.

La publication a été faite au journal «Sabeh» le 8/3/2025.

2025400733FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente enregistré à la recette des finances Raoued le 4/3/2025 sous le numéro d'enregistrement 25201169 et sous quittance numéro M033008, Madame Amel Bent Cheffi Ben Abdallah Messai titulaire CIN n°08337012 a vendu tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme Restaurant situé à la rue Hamza Ben Abdelmottaleb Ariana à Monsieur Mohamed Ben Ibrahim Ben Ahmed Hzami titulaire CIN 07277565. Toutes les oppositions doivent être déposées chez le maître Hanen Guezmir avocat son bureau est au n°09 avenue Habib Bourguiba Ariana 2ème étage dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce a été parue aux journaux Sabeh et le Temps du 11 Mars 2025.

2025400734FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat daté du 10/01/2025 et enregistré à la recette des finances à Oued Ellil le 21/01/2025 sous le numéro de 2500175 a atteint le numéro M006910 M. El Yazidi Shamroukhi le propriétaire d'une carte d'identité nationale numéro 02512199 a vendu à M Mohammed Yassin El Echi titulaire d'une carte d'identité nationale numéro 07369291 le fonds commercial représenté dans un magasin pour le commerce des téléphones mobile et ses fournitures et exploité dans la boutique située sur la route chinoua chibaou Oued Ellil Rue Avicenne avec tous ses éléments matériels et moraux. Les éventuelles objections seront acceptées entre les mains du vendeur à son domicile situé au 7 rue al-Saussan, quartier Najat, Chibaou Oued Ellil Manouba, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publications de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne. Cette vente a été publiée dans deux journaux Al-Chourouk et le Quotidien le 25 Janvier 2025.

2025400735FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat souscrit enregistré à la recette des finances de Mateur en date du 5/3/2025 n° de quittance M019357 et n° d'enregistrement 25200709, Mr Ridha Ben Salah Ben Abdallah Dhaouadi titulaire de la carte d'identité nationale 01425516 a vendu à Mr Khaled Dhouadi titulaire de la carte d'identité nationale 01596257 le fonds de commerce qui est séparé sur deux numéro 53 et 54 et existe à cité Nasr Mateur Bloc F et par la surface de 96 mètres carrés.

Les oppositions seront acceptées et doivent être adressée dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de jour entre les mains de Mr Khaled Dhaouadi son adresse Mateur Cité Nouvelle n°6.

Le présent avis a été publié au journal Le Quotidien le 11/3/2025.

2025400738FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Me. M'Hiri Badreddine Avocat à la cour de cassation et conclu le 6/3/2025 et enregistré à la Recette des Finances de Mateur le même jour, selon la quittance n°M019833 et N° d'enregistrement 25200725, Monsieur Mastouri Abdelmadjid a cédé en vente à son contractant Dhaoudi Ali, tout le fonds de commerce (tout commerce) avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au local situé à l'avenue Habib Bourguiba n°2 gouvernorat de Moteur dont le nouveau propriétaire est Nefzi Amine.

Toute opposition éventuelle devra être déposée entre les mains de l'acheteur à son domicile situé à cité Alomrane n°528 Mateur ou à son local commercial précité dans le délai légal à partir de la date de la parution de la présente vente au JORT.

Cette vente a fait l'objet de l'annonce parue au quotidien «Echourouk» du 8/3/2025 page 24.

2025400739FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte en date du 27/02/2025 enregistré à la recette des finances de Zaghouan le 3/3/2025 Quittance n°021068 n° d'enregistrement 25200894 Mr Med Sadok Ben Soufyain Sowabni a vendu à Mr Adel Ben Ahmed Ben Amor Roumdhan tout le fonds de commerce de vente de pièces de rechange sise à cité avenue la République à Zaghouan. Toutes les contestations sont acceptées au local de l'objet de vente dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Jort.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 7/3/2025.

2025400740FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances à Boumhel le 3/02/2025 (quittance n° M009403 ; enregistrement n°25300367) ; il appert que la Sté wargane cozynooks chimney cake factory a loué son fonds de commerce (salon de thé) sis à l'Avenue de l'Environnement n° s 2 résidence Arrayhane Boumhel Albassatine - Ben Arous à monsieur Nizar Ben Ridha Herbeg.

Il a été publié dans le Quotidien mardi le 11/3/2025.

2025R00624FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, légalisé en date du 26 février 2025 et enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 26 février 2025 (reçu numéro M033611 - enregistrement numéro 2530117) Monsieur Eskander Ben Laroussi Ben Sadok Haloui, demeurant boulevard Habib Bourguiba Hammamet, titulaire de carte d'identité nationale numéro 06476246 délivrée à Tunis le 11 décembre 2023, a loué à la société "Boulangerie Haloui" (société à responsabilité limitée capital 10 000.000 Dinars) représentée par son représentant légal et dont le siège se trouve au boulevard Habib Bourguiba Hammamet, la totalité du fonds de commerce dénommé "Boulangerie Haloui", situé au boulevard Habib Bourguiba Hammamet, avec tous ses éléments moraux et matériels et ce pour une durée de deux ans commençant le 25 février 2025 et finissant le 24 février 2027.

2025R00630FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte location portant légalisation de signature en date du 28 Février 2025 municipalité de Ksour Essef, enregistré à la recette des finances Ksour Essef, sous le numéro 25300337 du 28 Février 2025 quittance numéro M014831 a été loué le fonds de commerce ayant pour objet Café de 1ère catégorie situé à l'Av. Ali Belhouane, Ksour Essef Gouvernorat Mahdia, par Monsieur Adel Khlifa M.F 1022261Y à Monsieur Nessim Ben Salem Annabi pour un loyer de 2000 Dinars, pour une période d'une année renouvelable allant du 1 Mars 2025 au 1er Mars 2026.

La présente publication est parue au journal Chourouk en date du 5/3/2025.

2025S00293FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte location portant légalisation de signature en date du 28 Février 2025 municipalité de Ksour Essef, enregistré à la recette des finances Ksour Essef, sous le numéro 25300336 du 28 Février 2025 quittance numéro M014818 a été loué le fonds de commerce ayant pour objet Café de 1ère catégorie situé à la Route Moknine, Ksour Essef Gouvernorat Mahdia, nommé Café «Storia» par Monsieur Adel Khlifa M.F 1022261 Y à Monsieur Nessim Ben Salem Annabi pour un loyer de 4000 Dinars, pour une période d'une année renouvelable allant du 1er Mars 2025 au 1er Mars 2026.

La présente publication est parue au journal Chourouk en date du 5/3/2025.

2025S00294FCCC3

Location d'un fonds de commerce en gérance libre

STE EL BARAKA TEXTILE SARL

M.F : 1907161P

Par acte de location de fonds de commerce du 10/2/2025, enregistré à la recette des finances Mohamed Maarouf Sousse le 10/02/2025 sous le n°25300173 quittance n°M012511, la STE ETABLISSEMENT KALLALA & Cie SARL MF : 0004567E représentée par son représentant légal Mr Hamed El Habib KALLALA cin n°02847561 du 5/10/2004, donne en location gérance libre à la STE El BARAKA TEXTILE SARL MF : 1907161P, représentée par ses représentants légaux Mr Mohamed B Hamed El Habib Kalla cin n°09291735 du 7/10/2017 et Mr Naji B Nabil Doudou cin n°09312509 du 27/10/2023, tout le fonds de commerce au local sis au n°47 rue de France Sousse situé au RDC avec mezzanine et qui est affecté à l'activité de ventes de toutes sortes de tissus et vêtements, pour deux ans à compter du 01/02/2025 au 31/01/2027.

2025S00307FCCC3

Location gérance

Suivant acte de location gérance sous seing privé en date du 4/3/2025 enregistré à Mahdia le 4/3/2025 sous n°25301465 et quittance n°18447, Mr Khmais Mechri CIN n°03856365 a loué à Mr Mohamed Mechri CIN 03936883 le fonds de commerce, boucherie, exploité au magasin 29 au marché municipal de Mahdia avec tous ces éléments.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis a été publié aux journaux le Quotidien et Echourouk du 8/3/2025.

2025S00309FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 18/11/2024, enregistré à la recette des finances avenue Habib Thameur Tunis le 5/3/2025 (Reçu n°M014310, enregistrement n°25300635) Monsieur Mohsen Aroua (cin n°02733255) a loué à la Sté Best Coif FATHI (RNE N°1857472 /Y) la totalité du fonds de commerce sis au 24 rue Charles de Gaulle Tunis pour le commerce de parfumerie et cosmétique.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 3/3/2025.

2025400719FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance libre»

Par acte sous seing privé du 31/01/2025, enregistré à la Recette des Finances rue Habib Thameur Tunis, sous le numéro 25300294 reçu n°M006727, Mr. Tahar MAKNI titulaire de la CIN n°00240274 a donné en location gérance à Mr. Nasserallah Ktarri titulaire de la CIN n°09723882, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels dénommé (TAHAR) sis au 15 rue d'Allemagne Tunis 1000 dont l'activité est LAVERIE et PRESSING pour une durée d'un an et dix mois à partir du 1er mars 2025.

Cet avis a été publié aux journaux La Presse et Essahafa N°S250000452 et N°S250000451 du 25 Février 2025.

2025400745FCCC3

Gérance libre

Par acte sous seing privé légalisé en date du 13/01/2025 et enregistré à la recette des finances Avenue de la Gare Tunis le 3/02/2025 sous le numéro n°25300246 quittance n°M008256 Mr Nejib Abid a loué le fonds de commerce qui a pour activité le commerce des épices et salaison au local sis à : 21 ter 9042- Fathallah 2023 Tunis et ce pendant 6 mois à partir de 01/01/2025 jusqu'au 30/6/2025. Toute opposition sera déposée à l'adresse du fonds de commerce ci-haut citée entre les mains du gérant libre Mr Omar Dridi dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication au JORT sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 11/03/2025.

2025400748FCCC3

Gérance libre

Par acte sous seing privé légalisé en date du 13/02/2025 et enregistré à la recette des finances Nouvelle Médina le 14/02/2025 sous le numéro n°25300765 quittance n°M014029 Mr Nejib Abid a loué le fonds de commerce qui a pour activité le commerce des épices et salaison au local sis au : 04 rue Haffouz ben Arous et ce pendant 6 mois à partir de 01/01/2025 jusqu'au 30/6/2025. Toute opposition sera déposée à l'adresse du fonds de commerce ci-haut citée entre les mains du gérant libre Mr Abdallah Entebli dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication au JORT sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 11/3/2025.

2025400749FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du syndic des copropriétaires

«ZAYZAFOUN» au jardin de Carthage

Constituions du syndic de la résidence «zayzafoun» à la suite de

l'assemblée générale des copropriétaires du 9 décembre 2024 dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances la goulette le 13 janvier 2025 sous le numéro 25700360, quittance numéro 5743 et approuvée par la municipalité du Kram au 13 février 2025 sous le numéro 181, désignation :

Mr Akrem Ben Amor : Président du syndic

Mr Salah Haj Amor : Trésorier

Me Manel Mejri & Me Ikram Mejri : Membres.

2025R00612APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Perle de méditerranée à raoued

Siège social : Complexe de divertissement la sirène Route du Château d'AI-Andalous, Route raoued

Sujet : Générale

Objectifs : Contribuer à la redynamisation et à la valorisation du patrimoine matériel et immatériel de la région en coordination avec les autorités compétentes du ministère de la Culture

Contribuer à la valorisation des valeurs culturelles et environnementales et s'efforcer de faire rayonner la jeunesse de région dans les domaines et spécialisation de l'association

Soutenir les efforts de l'état pour fournir protection et soins aux groupes socialement vulnérables président : Abdessatar Jghail.

2025R00629APSF1

Constitution d'un syndicat de copropriétaires

Conformément au procès-verbal du 3 janvier 2025, enregistré à la recette des finances d'Ariana le 28 février 2025 sous le numéro 8966518, un syndic a été constitué sous la dénomination «SYNDIC SEVEN LOFT» ayant son siège au 68 Bis, rue Fattouma Bourguiba, villa n°7, résidence SEVEN LOFTS, Sidi Fraj, Soukra.

Ont été élu et nommé :

- Monsieur Raimondo DE CARDONA en tant que président du syndic,

- Monsieur Anis BEN JAMAA en tant que secrétaire général

- Monsieur Mohamed Mourad FRADI en tant que trésorier.

Les objectifs du syndic sont de veiller à la gestion des travaux, à la propreté et à la sécurité de la résidence.

2025400722APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association L'intelligence géospatiale

Adresse : Immeuble Borj Elyassamin Bureau A7-7 et A7-8 centre urbain nord Tunis

Thème : Association culturelle et de développement.

Objectifs :

1- Contribuer à l'introduction de l'intelligence géospatiale et à la sensibilisation à ses applications dans divers domaines.

2- Contribuer à l'accompagnement méthodologique et technique des étudiants nouvellement diplômés afin de faciliter leur intégration dans la vie professionnelle.

3- Contribuer à soutenir les recherches innovantes qui utilisent l'intelligence géospatiale pour aider à résoudre les problèmes environnementaux afin de préserver les ressources naturelles.

Comité directeur de l'Assemblée :

1- Hajer Guenichi : Présidente de l'Association

2- Adel Klai : Secrétaire général

3- Romdhan Haddad : Trésorier.

2025400732APSF1

Homologation de résolutions

Election d'un nouveau conseil d'administration pour l'Association sportive scolaire et universitaire de Mahdia

Dénomination : l'Association sportive scolaire et universitaire de Mahdia

Siège : Faculté des Sciences Economiques et Gestion de Mahdia Cité Sidi Massoud Hiboun Mahdia 5111

PV de l'Assemblée Générale Annuel fait le 4/02/2025, enregistré à la recette des finances de Mahdia le 19 Février 2025 sous n° de Quittance M011873 et n° d'Enregistrement 25700079.

Les mesures suivantes ont été prises :

Président : Professeur Sami Saafi

Vice Président : Adel ben Ftima

Secrétaire Générale : Amel Abid

Trésorier : Adel Abdessalem.

2025S00310APSF2

Avis

En vertu des dispositifs de l'assemblée générale du 18 octobre 2024 enregistré à la recette des finances de Sfax le 31 Novembre 2024, reçu n°007383, enregistrement n°24806616. Aucune de cette audience de l'assemblée générale de l'Immeuble Amal Centre.

Il a indiqué comme adresse : Avenue Ahmed Aloulou Sfax Jadida, code postal n°3027.

Il a été élu les membres suivants :

- Mr Hafedh Sakka : Président du syndic

- Mr Mohamed Adybe Boudaouara : Trésorier

- Mr Fayçal Loumi : Secrétaire Général

- Mr Aref Rekik : Membre.

2025X00368APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule RNE n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur, Lotfi Ben Salem Glaoui, Titulaire de la CIN n°0755693, demeurant à El Feth-Bouhajla Kairouan.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, rue Mikhail Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

Une part de six parts (116 part) composant de titre foncier n°5857 Kairouan, d'une superficie totale de 37430 m² consistant en un terrain agricole implanté d'oliviers situé à El Feth - Bouhajla Kairouan.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Kairouan le 14/4/2025 à 9h.

Mise à prix :

Quarante neuf mille neuf cent six dinars 666 Millimes (49.906,666 D), avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2025S00295VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule RN E n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Aymen Ben Habib Kaabia, Titulaire de la CIN n°06866601, demeurant à rue de la liberté Jammel.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, 11 rue Mikhail Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

Des parts indivises 966,793 parts, (966,793 parts / 203150 parts) revenant à Monsieur Aymen Ben Habib Kaabia du titre foncier n°4411 Sousse, parcelles n°184- 311- 314- 362- 367- 401- 406- 407- 412- 447- 511- 817- 919, d'une superficie totale de 203150 m², consistant en un terrain agricole implanté d'oliviers, située à Hergla.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse 2 le 7/4/2025 à 9h.

Mise à prix :

Huit mille sept cents un Dinars 137 Millimes (8.701,137 D).

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures. Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2025S00296VEPA1

Vente immobilière

La vente aura lieu devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir Mercredi 16 Avril 2025 à 8:30 H du matin.

Partie poursuivante : Bank ABC (Arab Banking Corporation - Tunisie), société anonyme représentée par son représentant légal, inscrite au registre de commerce au tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n° B111282000. Domicilié Rue du Lac d'Annecy les Berges du Lac 1053 Tunis.

Partie saisie :

Karim Jmal, domicilié, rue 18 janvier 1952 Ksibet Madyouni Monastir.

Avocat poursuivant : Société Kasdallah Avocat et Conseil, Rue Commandant Béjaoui, Immeuble Cogeb, App.B2-3 Sousse.

Immeuble objet de la vente :

La totalité de la propriété dénommée "Samia" objet du titre foncier n°44603 Monastir, il s'agit d'une parcelle d'une superficie de 2137 m² donnant sur la mer et sur laquelle est édifiée un garage, une maisonnette traditionnelle et une villa à 2 niveaux.

Mise à prix : 1.561.100.000d

Conditions de visite : Chaque jour avec le respect de l'inviolabilité du domicile.

2025S00298VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude Maître Yosra Maatallah

Créancier saisissant : Amna Ben Mohamed Ennajem ben Abdallah, titulaire de la CIN n°06832718, femme au foyer, demeurant à l'avenue Ettaieb Lemhiri Béni Hassen Monastir.

Débiteur saisi : Fethya Ben Salem Ben Khlifa Emahjoub, titulaire de la CIN n°04183983, travailleur, demeurant à l'avenue Touzer Echiha Béni Hassen Monastir .

Avocat poursuivant : Maître Yosra Maatallah, Avocate à la cour d'appel, dont le cabinet est sis au 05 avenue Hassen Elborji immeuble Chtioui 2ème étage Jemmel, et d'immatricule fiscal n°1600561c.

Objet de la vente : Il s'agit des parts indivises soit deux mille quatre cent quatre vingt quinze virgule quatre vingt quinze part revenant au débiteur saisi sur un total cinq mille deux cent cinquante quatre parts 5254/2495.65 dans le bien immobilier dénommé «wad el maleh» objet du titre foncier n°76214 Monastir consistant en un terrain planté d'oliviers, composé de la parcelle n°273 du plan du cadastre zone «F» dont la superficie totale est de cinq mille deux cent cinquante-quatre mètres carrés (5254m²) et qui se situe au doyenné tribal de Béni Hassen délégation de Béni Hassen gouvernorat de Monastir.

Mise à prix : est fixée à vingt cinq mille huit cent neuf dinars et 600 millimes (25.809.600D) suivant l'expertise de l'expert Mr Ezzedine Hammouda.

Date et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu aux enchères publiques à la salle des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Monastir le mercredi 16 avril 2025 (16/4/2025) à partir de 8 heures 30 minutes.

Visite de l'immeuble : la visite des lieux peut avoir lieu tous les jours aux heures administratives.

2025S00303VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Etude Maître Hajer Trabelsi

Poursuivant : Nessima Ben Khmaies Rhayem, titulaire de la CIN n°06752296, travailleuse, demeurant à la rue de rass el marej à Zermadine ; Monastir.

Poursuivit : Khalifa Ben Elmonji Elwhichi, titulaire de la CIN n°06787587, travailleur, demeurant à l'avenue Naji Charrada à Zermadine ; Monastir.

Avocat poursuivant : Maître Hajer Trabelsi, Avocate à la cour de cassation, dont le cabinet est sis au 05 avenue Hassen Elborji immeuble Chtioui 2ème étage Jemmel, d'immatricule fiscal n°1211657 A/T.

Objet de la vente : Une maison de style arabe de construction relativement récente sise à la rue de 15 octobre à Zermadine, gouvernorat de Monastir, équipée d'éclairage électrique et d'eau potable. Elle est constituée d'un salon avec un sol carrelé et des murs recouverts d'une ceinture en porcelaine, d'un hall, deux chambres, une cuisine et une toilette à l'extérieur et une cour clôturée où se trouve l'entrée principale de la maison, la plupart sous forme de jardin et limité dans sa totalité à l'ouest par le bâtiment de Mohamed Al-wahichi, à l'est par le bâtiment de Lahmadi Eddous, et à l'intérieur par le bâtiment d'Alhadi Elwhichi dont la superficie totale est de deux cents dix mètres carrés 210m² tandis que la surface couverte de bâtiment est de cent vingt cinq mètres carrés 125 m².

Prix d'ouverture : est fixée à cent trente mille quatre cent cinquante dinars suivant l'expertise de l'expert Mr Moez Fanter.

Date et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu aux enchères publiques à la salle des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Monastir le mercredi 16 avril 2025 (16/4/2025) à partir de 8 heures 30 minutes.

Visite de l'immeuble : la visite des lieux peut avoir lieu tous les jours aux heures administratives.

2025S00304VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Kbaier Khemaies

Avocat à la cour de cassation

Av H Bourguiba 5020 Jemmel

Tél : 73.485.555

Fax : 73485.550

Mat. Fiscal : 000PA743664/S

1) Poursuivant : Kdheri Ridha, demeurant, Cité ettadamin (Route Bir Etaieb) Jemmel C.I.N 04188147.

2) Contre partie : Faouziya Hammouda, demeurante à Cité Sidi Messoud - Jemmel C.I.N 04014765.

3) Avocat poursuivant : M Kbairer Khmaies - Av H. Bourguiba Jemmel

4) Immeuble mis en vente : Les parts indivises (1/8) revenant à la partie saisie dans un «garage» situé à l'avenue de la liberté - Jemmel, d'une superficie de 75 m². Elle est limitée : Est et Nord : héritiers Maouya Bel Hadj Rhouma. Sud : rue publique, Ouest : Avenue la liberté.

5) Mise à prix : quatorze mille cinq cents quatre vingt cinq dinars 256 millimes (14 585,256).

6) Date et lieux de vente : la vente aura lieu à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Monastir mercredi le 16 avril 2025 (16/04/2025) à partir de 9 h du matin au palais de justice Monastir.

7) La visite de l'immeuble : Peut s'effectuer durant toute la semaine pendant l'horaire administratif.

2025S00305VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B 182331996 en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : Khelifa Ben Hedi Mtiri, débiteur commerçant, demeurant à 11 rue el jezia El Kairouan.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisis : la totalité de la propriété sise à Kairouan lotissement el sahbi II, objet du titre foncier n°65875 Kairouan, d'une superficie de 513 m². Il s'agit d'une villa haut standing.

Mise à prix globale : la mise à prix est fixée à la somme de sept cent quatre vingt douze mille cent dinars (792.100.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 7/4/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Kairouan.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Kairouan pour prendre connaissance du cahier des charges.

2025S00308VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction du prix de 40%

L'adjudication aura lieu par devant la chambre de saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sfax1 le 21/4/2025 à partir de 9 h.

Créancier poursuivant : la banque quatar nationale - Tunisie en la personne de son représentant juridique sis rue cité des sciences ; B.P.320 -1080 Tunis - cedex qui a désigné son lieu de correspondance le cabinet de son avocat maître Sarbeji Salma avocat à la cour de cassation demeurant rue Aboulkacem Echebbi immeuble Alyssa centre bloc B 3ème étage n°306 Sfax.

Débiteur saisi : Mohamed Ben Salem Ben Hamouda Ben Amor demeurant au 3 rue Thaher Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Sarbeji Salma avocat à la cour de cassation demeurant à rue Aboulkacem Echebbi immeuble Alyssa centre bloc B 3ème étage n°306 Sfax.

Description de l'immeuble saisi : * La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°123507 Sfax dénommé "ben amor 16" sis à l'angle entre les deux rues n°2 et 7 qui se conforme avec la parcelle n°16 du levée topographique de titre foncier n°41940 Sfax, il s'agit d'un appartement sis au premier étage exploité par un locataire au moment de l'expertise; dont la surface globale est de 72 m² partagé sur 72 parties avec les parties indivises de tout l'immeuble qui forment 418/10000 ; son entrée passe par un espace comportant des escaliers et contenant un hall qui s'ouvre sur trois chambres dont une chambre positionnée du coté nord est et qui s'ouvre sur un balcon du coté

nord ; et une quatrième petite chambre qui était une cuisine et d'un petit couloir arrivant jusqu'au hall qui s'ouvre sur une salle de bain et une toilette, avec un droit d'utilisation personnel de la buanderie A* La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°123508 Sfax dénommé «ben amor 17» sis à l'angle entre les deux rues n°2 et 7 qui se conforme avec la parcelle n°17 du levée topographique de titre foncier n°41940 Sfax. Il s'agit d'un appartement sis au premier étage non exploité au moment de l'expertise; dont la surface globale est de 102 m² partagé sur 102 parties avec les parties indivises de tout l'immeuble qui forment 592/10000 ; son entrée passe par un espace comportant des escaliers et contenant un couloir donnant sur un grand salon qui s'ouvre sur un balcon du coté nord ; deux chambres une du coté ouest et l'autre du coté nord qui s'ouvre sur un balcon du coté nord, un dressing, une salle de bain, une toilette et une cuisine avec un droit d'utilisation personnelle de la buanderie B.

Mise à prix : quarante neuf mille huit cent dinars (49800.000d) pour l'immeuble objet du titre foncier n°123507 Sfax *soixante dix mille trois cents quatre vingt dinars (70.380.000d) pour l'immeuble objet du titre foncier n°123508 Sfax après déduction du prix de 40% en plus des dépenses cotées dont la valeur est de 5083.376 dinars.

La visite aura lieu tous les jours ouvrables de 10h à 16h.

Pour d'autres renseignements contactez le greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges ainsi que le bureau de l'avocat poursuivant Maître Sarbeji Salma.

2025X00345VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivante : Imen ben Hassen Elmakacher - fonctionnaire - Résidente à Sakit - Ezite -impasse Rekik N°7 gouvernant de Sfax - titulaire de la C.I.N n°08650637 du 8/12/2015.

Partie saisie : Salem Ben Ali Ben Hadj Hessin Eljeribi -employé - titulaire de la C.I.N n°03873283 résident à la Chebba avenue Hédi Chaker n°7 gouvernant de Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Abdelaziz Jabeur avocat auprès la cour de cassation - avenue Bechir Sfar (cité andalos) Mahdia.

Immeuble saisi : il s'agit d'un immeuble rectangulaire dont une partie est construite et le reste contenant des pieds d'oliviers, situé sur la rive sud de la route de la Marsa à Mellouleche, composé de trois parcelles, la 1ère contient un garage et une petite pièce, la 2ème constitue une écurie et la 3ème contient 12 oliviers d'une surface globale de 3550 m², le tout limité à l'est par une voie publique, au Nord par le héritiers de Ali Eljeribi, à l'ouest Elmabrouk Eljeribi, et au sud les héritiers de Ali Eljeribi et Ahmed Eljeribi.

Mise à prix : a été fixée a soixante dix huit mille sept cent cinquante cinq dinars (78755D.000), valeur estimée par l'expert judiciaire Adel ben Hadj Khalifa exécution de l'ordonnance sur requête n°2024/8549 délivrée par le président du tribunal de 1ère instance de Mahdia le 23/12/2024.

Date et lieu de l'adjudication et conditions de participation aux enchères : l'audience est fixée au lundi le 7/4/2025 devant la chambre des ventes immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Mahdia à partir de 8h30 du matin, la participation n'est possible que par ministère d'avocat et qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix.

Visite de l'immeuble : la visite peut s'effectuer tous les jours de la semaine et tout au long de la journée.

2025X00372VEPA1

Adjudication aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Amir Mahersi

Avocat à Sfax

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le jeudi 17/4/2025 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Ben Arous.

Poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, représentée par son directeur général, société anonyme inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°167001997 RNE n° 0014161Q dont le siège social est situé au 9 rue Hédi Nouira Tunis 1001, demeurant à la Sté Général Recouvrement rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble Laperla 1er étage n°13 - 3000 Sfax.

Partie saisie : Ahmed Ben Elmezri Elbili titulaire de la CIN n°06750700 résident à 1) hôtel Elhabib Mounastir 2) cité Essalem Mounastir.

Avocat poursuivant : Maître Amir Mahersi avocat à Sfax, rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble Laperla Mizanine n°4 3000 Sfax.

Propriété à vendre : la totalité de la propriété objet du titre fonder n°1750 Ben Arous nommée «Abdi Khouja» d'une superficie totale 12680 m² située à Boumhel Morneg prés de l'autoroute Tunis Msekin. Il consiste à un terrain agricole qui contient quelques arbres fruitiers comme des grenades et des oranges et se tient dessus les bâtiments suivants :

1) Une villa moderne bien équipée surtout de chauffage centrale se compose de 3 étages.

- Une cave de superficie 230 m² se compose de 2 entrepôts un salon une chambre avec toilette une cuisine une salle de stockage une salle à manger et une salle pour les équipements de chauffage.

- Un rez-de-chaussée de superficie 295 m² se compose d'un salon un jardin intérieur une cuisine équipée une chambre avec salle de douche et une toilette.

- Un 1er étage de superficie 230 m² se compose d'un hall 3 chambres 2 suites de couchage avec salle de douche et dressing.

2) Une résidence pour gardien de superficie 55 m² se compose d'un salon une chambre une cuisine et une toilette.

3) Un puits de surface avec un réservoir d'eau et des chenils pour chiens et un étable à poulets d'une superficie de 95 m².

4) Une piscine d'une superficie de 465 m².

Mise à prix : est fixée à un million neuf cents quarante neuf mille six cents quarante et un dinars 240 millimes (1.949.641.240 d) en ajoutant les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Visite de la propriété : la visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire

administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Ben Arous où est déposé le cahier des charges ou au bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par intermédiaire d'un avocat les étrangers doivent obtenir la licence du gouverneur.

2025X00373VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante :

Société MBG, représentée par son représentant légal, société anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance Ben Arous sous le numéro B118822003, son siège route principale n°1 km 12 Ezzahra.

La partie saisie :

Société IMMOBILIER REVIVA GREEN PARK, représentée par son représentant légal, société à responsabilité limitée, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance Sousse sous le numéro B0972642013, MF1293606/JPM/000, son siège à rue Rue Jawharat Al Sahel, Immeuble Ghannouchi, Khozama, Gharbia, Sousse, son centre.

L'avocat poursuivant :

Maître Ahmed Ennouri, avocat à la cour de cassation, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax

(MF : 1049238Q).

Désignation de l'immeuble saisi, telle qu'elle figure dans le cahier des charges :

Tout l'appartement marin (bungalow) situé à Awled Azzedine Kerkena Sfax composée de deux étages, RDC et premier étage dans l'accès est par un escalier intérieur dans le RDC. Le RDC a une entrée ouest par lequel est l'entrée à l'immeuble, où il existe un jardin d'une superficie 70 m² dans lequel il y a une implantation simple et un passage de pierre artisanale, à l'intérieur existe un salon ouvert sur une cuisine et une SDB où il y a une douche, water, et un lave main se trouve à la terre, et dans ce salon se trouve une porte qui ouvre sur un espace où il apparaît qu'il est programmé pour la construction d'une piscine qui n'était pas faite et maintenant il couvert en ciment, et la surface de cet espace extérieure est environ 40m², les équipements de RDC sont incomplets, le Bardage en plâtre du plafond du salon est incomplet et il n'existe pas d'équipements électriques ou sanitaire dans l'espace programmé comme cuisine et il est juste un espace non autre. Le premier étage contient une réception, 2 chambres le premier son ouverture est est et à une porte qui ouvre sur un balcon dans et la deuxième chambre à une fenêtre Surplombant sur le jardin ouest et la réception à une façade en verre Surplombant sur le jardin ouest - la superficie de chaque étage est 40 m² et la superficie couverte des deux étages est environ 80m² - l'état général de cet appartement est moyen et ses équipements électriques et sanitaires sont incomplets et aussi les escaliers sont toujours en ciment non revêtu, l'immeuble est limité au nord est sud et ouest. La saisie englobe les parties communes de jardins, buvette, piscine, et les entrées de l'immeuble saisi où il existe une grande porte privée pour tout le complexe construit sur l'immeuble de la partie saisie qu'est loin du goudronné environ 1.5 km.

Mise à prix :

Cent soixante-quatre dinars et neuf cent dinars (164.900.000DT) outre les dépenses annoncées le jour de l'enchère.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax, le sept Avril deux mille vingt cinq (7/4/2025) à partir de 9Hdu matin et suivant.

Participation aux enchères, visite et constat de l'immeuble :

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation du gouverneur.

La visite et le constat de l'immeuble se fait tous les jours.

La consultation du cahier des charges se fait à l'horaire du travail administratif à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Ahmed Ennouri, avocat à la cour de cassation, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance Sfax où il est déposé le cahier des charges.

2025X00375VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Omar Znaidi

Avocat à la cour d'appel

4 bis avenue Amar Ibn Yasser Menzah VI Ariana

MF : 1364081W/A/P/000

Tél : 71.235.685/22.625.010

Partie poursuivante : Arab Tunisian Bank, en son représentant légal, société anonyme dont le siège social sis à la rue Hédi Nouira n°9 Tunis inscrite au RNE sous le n°001416Q en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : Taher Ben Mokhtar Ben Habib Matmali CIN 00441609 demeurant au n°11 rue Mokhtar Lahbib Cité Zayatine El Omrane Tunis en sa qualité de débiteur saisi.

Avocat poursuivant : Maître Omar Znaidi avocat à la cour d'appel, cabinet sis 4 bis avenue Amar Ibn Yasser Menzah VI Ariana; MF : 136-4081W/A/P/000.

Immeuble saisi : La totalité des parts indivises soit 56,538 parts dans la propriété «Hana 1193» objet du TF n°50232 Tunis divisé en 420 parts sis à l'angle Mokhtar Lahbib n°11 et d'une rue innommée Cité Zayatine El Omrane Tunis sur laquelle est édifiée une villa avec rez-de-chaussée d'une superficie de 85 m², 1er étage d'une superficie de 165 m², avec deux entrepôts le 1er d'une superficie de 35 m² utilisé comme parking et le 2ème d'une superficie de 18 m² utilisé pour entreposer les meubles.

Mise à prix : Quatre vingt seize mille neuf cent quatre vingt dix sept dinars et 567 millimes (96.997,567 DT) outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de la vente : mardi 8 avril 2025 à partir de 9 heures du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis sis Bab Bnet Tunis.

Visite des lieux : La visite peut se faire pendant les jours et heures ouvrables. Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner au moins le tiers de la mise à prix ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers doivent obtenir les automations nécessaires.

2025400713VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Adel Hannachi

Avocat à la cour de cassation

6 Rue d'Autriche - Tunis

Tél : 71894201

Fax : 71894202

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA, Registre National des Entreprises Identifiant Unique n°000110F, élisant domicile au cabinet de son avocat maître Adel Hannachi, avocat à la cour de cassation dont le cabinet est au 6 Rue d'Autriche Tunis, MF n°1069365H.

Partie saisie : Ezzeddine Ben Aroussi Habibi, Tunisien, né le 15/4/1974 à Tunis, Pharmacien, titulaire de la CIN n°07256594, demeurant à Menzel Habib Borj el Amri Manouba.

Avocat poursuivant : Maître Adel Hannachi, 6 Rue d'Autriche - 1002 Tunis.

Descriptif de l'Immeuble : La totalité des parts indivises sises en bordure de la route El Fejja village Menzel Habib Drijett délégation de Tbourba gouvernorat de Mannouba consistant en un terrain agricole, clôturé par des fils de fer d'une superficie de 22561.79 parts du titre foncier n°1275 Manouba dénommé «ELMANGOUB VI» d'une superficie globale de 10 ha 90 a 90 ca sur lequel est édifié une villa à usage d'habitation à son coté un immeuble secondaire.

- La villa se compose de véranda de deux cotés, deux salons, 2 cuisines, une cuisine avec séchoir, chambre à coucher, à gauche couloir menant vers trois chambres à coucher, une chambre à coucher familiale, salle de bain, salle d'eau, un escalier menant à la terrasse, la superficie couverte de la villa 321 m², le sol est en marbre thela, les murs sont en briques, sa toiture est en béton armé recouvert de plâtre, équipé de toutes les commodités, avec chauffage central.

- Le bâtiment secondaire se compose d'un dépôt d'une superficie de 43 m² environ à coté se trouve un studio avec cuisine, salle d'eau, en arrière un escalier menant à la terrasse d'une superficie de 56 m².

- Le reste du terrain est planté d'arbres fruitiers, 250 oliviers, 200 amandiers, 100 péchiers et abricotiers, irrigués par un bassin de collecte d'eau provenant de la terrasse.

La valeur des parts Indivises (terrain) : 02 ha 25 a 61.79 ca x 106428.000 DT = 240101.568 DT.

- Les constructions de la villa : 321 m², prix 1000, 000 DT le m², prix Total : 321000,000 DT.

- Les constructions du studio : 56 m², prix 600, 000 DT le m², prix Total : 33600,000 DT.

- Les constructions du dépôt : 43 m², prix 500, 000 DT le m², prix total : 21500,000 DT.

- Les constructions du collecteur d'eau 10000, 000 DT.

La valeur totale des constructions : Trois cents quatre vingt six mille cent Dinars (386100,000 DT).

La Valeur des parts indivises y compris les arbres fruitiers et les constructions :

- Terrain : 240101,568 DT

- Constructions : 386100,000 DT

La Valeur Totale : Six cents vingt six mille deux cents un dinars 568 Millimes (626201, 568DT).

La mise prix :

La mise à prix a été fixée à la somme de six cents vingt six mille deux cents un Dinars 568 Millimes (626201,568DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le Mercredi 16/4/2025 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Manouba (chambre des ventes immobilières) situé à la Route Oued Ellil km 7 Manouba.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilière de Manouba ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Mannouba.

2025400714VEPA1

Vente aux enchères

L'Avocat poursuivant : Ben Maatoug Hédi l'avocat sise Av. 02 Mai 1966 Imm. Ibn Arafat - Médenine.

Partie poursuivante : Tawfik ben Mokhtar Beloul, agriculteur demeurant à rue Tarak ben Zied Tataouine. En qualité de créancier

Partie saisie : Hédi ben Mohamed Chemlali travailleur à l'étranger demeurant à rue Saïd Dababi Tataouine.

Propriété saisie le bien immobilier, objet du titre foncier n°13131 Tataouine, dénommé HAMZA.

Le bien immobilier décrit ci-dessus est situé au centre-ville de Tataouine, dans le quartier de Sidi Ali, avec une façade donnant sur la rue municipale se branchant sur la route locale n°994 reliant Tataouine à Ben M'hira, il a une superficie totale de 426 mètres carrés et est délimité comme suit :

- Du côté de la rue : La rue municipale Mohamed El Hazine sur une longueur de 23 mètres.

- Du côté ouest : Maison d'Abdallah Chamlali sur une longueur de 25 mètres.

- Du côté sud : Cour de la maison de Mohamed Ben Ali El Hédi Chamlali sur une longueur de 13,5 mètres.

- Du côté est : Maison de Mohamed Ben Ali El Hédi Chamlali sur une longueur de 24 mètres. Le bien contient une maison ancienne de type «houch arabe» qui se compose de deux parties distinctes :

- Partie ouest : Composée d'un accès depuis la rue, d'une cour non couverte, d'un salon de deux chambres, d'une cuisine, d'un hall, d'une salle de bain et d'un puits. La superficie couverte de cette partie est de 120 mètres carrés.

- Partie est : Composée d'un accès depuis la rue, d'une cour non couverte, d'un salon, de deux chambres, d'un hall, d'une cuisine, d'une salle de bain, d'une citerne et d'un puits à l'arrière. La superficie couverte de cette partie est de 119 mètres carrés.

La superficie totale couverte du bien immobilier est de 239 mètres carrés. Le bien est équipé de l'eau, de l'électricité et du réseau de drainage des eaux usées.

La mise à prix a été fixée à deux cents vingt huit mille sept cents Dinars tunisiens (228 700,000 TND).

Date et lieu de l'adjudication : le lundi 14/4/2025 à partir du 9h devant la chambre de criées au tribunal de première instance de Tataouine.

Tout intéressé peut consulter le cahier des charges n°217 au greffe du tribunal 1ère instance de Tataouine ou au bureau de l'avocat poursuivant ainsi que visiter l'immeuble durant les jours de la semaine au temps administratif.

Condition de vente à l'enchère : Chaque participant doit par l'intermédiaire d'un avocat consigner le 1/3 de la somme d'ouverture.

2025400717VEPA1

Vente aux enchères publiques

1/ Le poursuivant : Les héritiers de Sghair ben Salah Bessghair et Les héritiers Hania Kharijia : Ridha, Kamel, Fathi, Emna, Naima, Hayet, Moncef, Mouhamed, Manoubia, Houssem Eddine et Anoir, La profession des hommes salariés et les femmes femme au foyer, sis tous à El Hamma Gabès.

2/ Le défendeur : Abdeslem Ben Ali ben Ammar Fares, retraité, sis n°41, rue El Jomhouria El Hamma Gabès.

3/ Avocat poursuivant : Maître Chagra Zohra, avocate à la cour de cassation 23 rue Habib Chagra 6000 Gabès.

4/ Objet de la vente : il s'agit d'un ancien bâtiment composé de deux étages, le rez-de-chaussée : Il contient un sous sol et plusieurs pièces, un hall, un salon, une cuisine et une salle de bain, le tout ouvre sur plusieurs couloirs et un escalier, quand à l'étage supérieur il se compose des plusieurs pièces, hall salle de bain et un cellier.

Sur le toit de la maison se trouve une cuisine et une chambre il y a également un café et ses accessoires dans le coin sud du bâtiment, les blocs couvert entourent un grand terrain situé à l'Ouest de la rue Eljomhouriya El Hamma Gabès de coté Nord se trouve Mokhtar Fares 29.62 de longueur, l'Est voie publique (rue Aljomhouriya) dont l'entrée mesure 24.81 mètres et Nord Mokhtar Fares longue 23.43 mètres puis la frontière se brise vers le nord longueur de 6.70 mètres puis se dirige vers l'Ouest longueur de 5.11 mètres puis s'écarte partiellement longueur 1.43 mètre et de coté Ouest par Hadi ben Ammar Fares et Omar Ben Maktouf Fares longueur 17.98 mètres, sa superficie est de 695 mètres carrés dont la superficie du bloc couvert et de 186 mètres carrés et le café est de 68 mètres carrés.

5/ Mise à prix : Sept cent soixante et onze mille deux cents dinars (771.200.000d)

6/ Date et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Gabès le lundi 14 avril 2025 à partir de 9 heures du matin au local du tribunal de première instance rue Farhat Hached Gabès.

7/ La visite de l'immeuble : peut se faire tous les jours (horaires de travail) sauf les dimanches et jours fériés.

N.B : La consultation du cahier des charges peut se faire tous les jours (horaires de travail) au greffe du tribunal de première instance de Gabès et au cabinet de l'avocat poursuivant.

2025400718VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben ARBIA ASMA

Avocate à la cour de cassation

Complexe Ezzaytouna 96 Av. de la Liberté Bureau B1-1 1002 le Belvédère Tunis

Tél / Fax : 71780721

MF : 000/A/P/767103Q

1/ Créancier poursuivant : B. F.P.M.E, S.A, inscrite au R.C à Tunis sous le N°B2410202005, Représentée par son P.D.G sise à Tunis 34 rue Hadi Karray centre Urbain Nord El Menzah IV.

2/ Débiteur : Ichrak Frigo S.R.L, R.C n°B2360732008, siège social est à kelwamen, Kébili sud gouvernorat, de Kébili.

3/ L'avocat poursuivant : Maître Ben ARBIA ASMA, Avocate à la cour de cassation

4 L'immeuble mis en vente : la totalité de la propriété objet du titre foncier n°24857kébili d'une contenance de 812 m², sise à Kébili sud gouvernorat de Kébili.

5/ Prix de la vente 369.245.200 DT outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience

6/ Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 14/4/2025 à partir de 9H du matin devant la chambre des enchères publiques du tribunal de 1ère instance de Kébili.

La visite de l'immeuble est possible tous les jours aux horaires du travail.

2025400720VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Arab Tunisian Bank; SA représentée par son président directeur général; dont le siège social est à Tunis 9 rue Hédi Nuira, RC : B167001997 est désigné comme lieu de communication chez la société générale de recouvrement dont le siège social est à l'Av Abou el Hassen Ellakhmi - imm la perla 1 - 1er Etage app 3, Sfax 3027.

La partie saisie :

La société Tunisienne de transformation des produits agricoles -STTPA- SARL dont le siège social est situé à Manouba route Hamim Km2 El Mornaguia et au bureau de son Avocat Maître Fethi Boulaabi -27 rue Siid Abou Baker Tunis, inscrite au registre de commerce du tribunal de première instance de Manouba sous le n°B2433612009 matricule fiscal 1097835. A- l'emprunteur.

La société TUNISIE HUILE SARL dont le siège social est situé à Tunis croisement Sidi Hssine Sijoumi et au bureau de son Avocat Maître Fethi Boulaabi-27 rue sud Abou Baker Tunis inscrite au registre de commerce du tribunal de première instance de Tunis sous le n°B0170032008 matricule fiscal 1068987E

L'Avocat poursuivant : Maître Arifi Besma ; Avocat à la cour de cassation, route Mornaguia rue 4657 et 42574 Sejoumi; MF 0988998/V.

Propriété saisie des parts indivises revenant à la caution la société TUNISIE HUILE, dans la propriété dénommée Aouini II objet du TF n°26618 Manouba, situé au bord de la route el FAJA Km2 Mornaguia Gouvernorat de Manouba ayant une superficie de 40900 / 103000 m² et il se compose de deux terrains, le premier est un terrain blanc vacant d'une superficie de 30900 m² et la deuxième d'une superficie de 10000 m² contient une unité Industrielle sur lequel est édifié les constructions suivantes :

Le premier bloc contenant trois entrepôts élevés sur une structure en charpente métallique spécialisée dans la transformation de sucre en bloc et le reste en produit agricole

Le deuxième bloc d'une superficie 3680 m² - contenant quatre ateliers pour remplir les bouteilles d'huile et d'une presse - olives

Le troisième bloc d'une superficie 1067 m² contenant trois ateliers de mise en conserve et un bâtiment administratif composé de 2 étages sur une superficie de 222 m².

Il est également situé du coté sud-nord du troisième bloc quatre magasins sur une superficie de 62 m² et un bâtiment pour le gardien. Et ce terrain est entouré d'une clôture et équipé de toutes les commodités.

Le bâtiment est en place avec tous ses éléments de bases y compris les fouilles et les fondations et une structure en béton et des murs extérieurs en brique doublée, le bâtiments administratif à une toiture en béton armé et l'usine en charpente métallique.

Mise à prix : le prix de la propriété est (5.681.669.700 DT). Frais et honoraires d'Avocat en sus d'après une expertise réalisée par Mr Othmen Mehri expert désigné par une ordonnance sur requête 42389.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le mercredi 16 avril 2025 à 9 h du matin à la salle des criées du tribunal de la première Instance de Manouba.

Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours pendant les heures de travail. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations administratives chaque fois ou la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première Instance de Manouba ou bien le cabinet de l'Avocat poursuivant.

2025400741VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Radhia Sehli Belal

Tél : 31.554.350

Demandeurs : BH BANK, Identifiant unique 0024588 W, Tunis avenue Mohamed V, représentée par son représentant légal (CREANCIER HYPOTHECAIRE).

Défendeurs : 1/ Samir Belghaoui, CIN n°03780907 demeurant au : 14 rue 6606 cité Ibn Khaldoun 2/ Samia bent Abdelmajid ben Elarbi, CIN n°00789739, demeurant au : 14 rue 6606 cité Ibn Khaldoun.

Avocat poursuivant : Radhia Sehli Belal, demeurant au 70 Rue Kamel Atatürk; Tunis 1001.

Matricule fiscal 983353PAP.

Immeuble à vendre : l'immeuble objet du titre foncier numéro 131954 dénommé III JENDOUBI (184 mm).

Mise à prix : Le TF n°131954 Tunis soit 607.200.000 dt après rabaissement de 40% du prix initial.

Date et lieu de la vente : le 8/4/2025 à 9 H, à la chambre des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Tunis 1.

La visite des lieux :

- Chaque jour de la semaine.

- La participation aux enchères après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix

- Les étrangers ne peuvent participer à la vente qu'après l'obtention d'une autorisation préalable du gouverneur.

2025400742VEPA1

Vente aux enchères publiques des parts indivises

Cabinet de Maître Dhaker MAGROUN

Avocat auprès de la cour de cassation matricule

4bis Rue du Mali, 5ème étage bureau n°2, le Belvédère - Tunis 1002

Tél : 71890398

Fax : 11891602

Portable 98267576

MAIL : dhakermagroun@yahoo.fr

MF : 797021/F

Partie poursuivante : Amen Bank SA représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V - RC n°B176041996 Tunis)

La partie saisie : Nadia Maamech gérante d'une agence de voyage cin n°05697923 domiciliée à la rue Taher Haddad Menzel Bourguiba.

Avocat poursuivant : Cabinet de Maître Dhaker MAGROUN - Avocat auprès de la cour de cassation matricule fiscal 797021/F

4bis Rue du Mali, 5ème étage bureau n°2, le Belvédère - Tunis 1002 Tél : 71890398 - Fax : 71891602portable 98267576.

Désignation de l'immeuble mis en vente : la totalité des parts indivises appartenant à la débitrice de la banque dans la propriété dénommée cimetière européen objet du titre foncier 70850 Bizerte d'une superficie de 183 mètres carrés et se situant sur le bord de la rue shema dans une zone d'habitation moderne connue sous le nom de la cité Sidi Yahia dans les faubourgs de Menzel Bourguiba.

Il s'agit d'un duplexe constitué d'un rez-de-chaussée englobant un séjour, salle à manger devant ces deux se trouve un jardin.

Ces parts est une parcelle de terrain d'une superficie de 162 mètres carrés sur laquelle a été construit un édifice d'orientation nord et constitué de 4 étages comportant un salon et une cuisine puis escalier qui ramène au rez-de-chaussée constitué d'un salon, une salle de bain ; 3 chambres, un couloir et un garage comportant une entrée principale qui contient un escalier acheminant au 1er étage qui est constitué d'une habitation presque finie.

La superficie couverte du mezanine est de 52 mètres carrés, le rez-de-chaussée de 111 mètres carrés, la superficie du premier étage est de 116 mètres carrés et du deuxième étage est de 77 mètres carrés, En ce moment on ne peut que exploité l'habitation allant du rez-de-chaussée au mezanine et on peut le louer à un tiers pour la somme de 300 dinars, de céramique. La porte principale est en fer, les fenêtres et la cuisine sont faits en bois et aluminium. L'expert a relevé que la maison a besoin de travaux d'entretien. Le bien immobilier objet de la vente revient à la propriété des héritiers feu, Mohammed Sadok Ben Salem Ben Mohammed El Ajmi Limam cités ci-dessus. Cette description a été faite par l'expert judiciaire Khaled ben Hfaiedh selon son rapport fait à partir d'une ordonnance sur requête selon l'ordonnance sur requête du président du tribunal de 1ère instance de Bizerte n°55150 du 4/6/2020.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à un million vingt deux mille cent quatre vingt neuf dinars et 189 millimes (1022.189 ,189D) majorée des honoraires et des frais légaux.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le Mardi 8 avril 2025 (8/4/2025) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Bizerte sis à Bizerte.

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal 1ère instance de Bizerte et prendre connaissance du cahier des charges

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2025400747VEPA1

Avis aux créanciers

Avis au public

En vertu d'une judicaire de première instance ben Arous sous le n°102 en date du 24/02/2025, Mme Hamrouni Houda a été nommée liquidateur des biens soumis au tirage immobilier n°74616 entre Md El Hedi Suwaidi et son épouse Mariem Suwaidi et Mme Sabrinne El Abdelli a été nommée juge de contrôle.

Tél : 29499428-52653826

2025R00614VEPA2

Appel d'Offres dans le cadre de la faillite

De la société EXCEL FISH

Siège social : Avenue Med V 4000 Sousse

Identifiant Unique : 1179546Y

Conformément à la décision du tribunal de première instance de Sousse1 N°90 rendue le 3/3/2025, le syndic de la faillite Ridha BELAID lance un appel d'offres pour la vente de l'Unité de production de la société EXCEL FISCH composée d'un immeuble édifié sur un terrain appartenant au domaine des ports de pêche de Sousse.

Mise à prix : 578.200,000 DT.

Tout intéressé, est invité à retirer le cahier des charges du bureau du syndic de la faillite sise à l'Avenue 1er Juin, Kalaa Kebira, contre le paiement de la somme de 100 DT.

Les offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée sous plis fermé et recommandé ou déposé directement au nom du syndic de faillite Ridha Belaid avec la mention «appel d'offres à ne pas ouvrir» et ce au plus tard le 21 Avril 2025 (21/04/2025), Téléphone : 98 409 208.

2025S00300VEPA2

Jugement en matière de règlement judiciaire n° 07/2019

SOCIETE AUTO ET SERVICES AFRICA Sarl

Av. Attaib Mhiri 5160 El Jem

IU : 1182436S

Le tribunal de première instance de Mahdia, réuni en chambre du conseil en date du 18/02/2025, a rendu son jugement dans l'affaire n°07/2019 de règlement judiciaire concernant la Société auto et services Africa SARL, dont le siège social est situé à l'avenue Taieb Mehiri, 5160 Jem, Mahdia, Matricule Fiscal 1182436S.

Ce jugement homologue le programme de redressement élaboré par l'administrateur judiciaire dans son rapport de mise à jour du programme de sauvetage en date du 14/01/2025, et prévoit la poursuite de l'activité de l'entreprise, tout en la considérant en état de cessation de paiement depuis le 20/11/2019.

Le tribunal nomme l'administrateur judiciaire désigné, M. Lazhar Lattaoui, en tant que commissaire à l'exécution, chargé de présenter un rapport sur l'avancement de l'exécution au président du tribunal tous les six mois au plus tard, sauf en cas de situations particulières nécessitant un suivi plus rapproché.

Il est également interdit au propriétaire de l'entreprise de céder ses actifs sans l'autorisation préalable du tribunal.

Le jugement ordonne aussi l'inscription de cette décision au Registre National des Entreprises, ainsi que la transmission d'une copie à la Commission de Suivi des Entreprises Economiques, et sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2025S00302VEPA2

Déclenchement du règlement judiciaire et ouverture de la période d'observation

Société Textile Internationale

Avenue Newton Zone industrielle Poudrière 1 Sfax

Identifiant Unique : 1076789X

En vertu de la décision du président du tribunal de première instance de Sfax en date du 28 Février 2025 sous le n°329, il a été décidé :

- Le déclenchement du règlement judiciaire et l'ouverture de la période d'observation et de transmettre le dossier au juge commissaire.

- Désigner l'expert en comptabilité Mr Bilel Hachicha comme administrateur judiciaire qui est chargé de préparer le plan de redressement et de le présenter au juge commissaire dans un délai de 9 mois.

- Suspendre tout acte d'exécution visant le recouvrement d'une créance antérieure à la date d'acceptation de la demande de redressement judiciaire.

- Suspendre tout acte d'exécution visant la récupération des biens meubles et immeubles en raison de non-paiement d'une créance durant la période d'observation.

- Suspendre le cours des intérêts, dommage et intérêts moratoires et les délais d'échéances durant la période d'observation.

- Fixer la date du 28 Février 2025 date d'arrêt de paiement

- Communiquer une copie de la décision au registre national des entreprises et à la commission de suivi des entreprises en difficultés économiques et de la publier au JORT.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créance dans les délais impartis à l'adresse de l'administrateur judiciaire Mr Bilel Hachicha, avenue Hédi Nouira immeuble la couronne 8ème étage escalier B bureau n°1 Sfax.

2025X00369VEPA2

SOCIETE MAGHREB FINANCE

Siège social : Imm Yasmine Rue Lac Anasi Berges du Lac 1053 - Tunis

Identifiant unique : 1030710Z

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 4 février 2025, il a été décidé la nomination de Mr Mokhles Youssef en tant que mandataire judiciaire de LA SOCIETE MAGHREB FINANCE; identifiant unique 1030710Z, au lieu du mandataire Madame Rania Alboukadi en collaboration avec le mandataire Mrs Mohamed Badis Ben Naser sous le contrôle du juge commissaire Madame Khaoula Mahria.

Tous intéressés peuvent contacter les mandataires judicaires susmentionnés à leur cabinet situé 11 rue Belahsan Jrad cité administrative 2080 - Ariana.

2025400726VEPA2

Société Maghreb Financière Holding

Siège social : Imm Yasmine Rue Lac Anasi Berges du Lac 1053 - Tunis

Identifiant unique : 1066765H

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 4 février 2025, il a été décidé la nomination de Mr Mokhles Youssef en tant que mandataire judiciaire de LA SOCIETE Maghreb Financière Holding; identifiant unique 1066765H, au lieu du mandataire Madame Rania Alboukadi en collaboration avec le mandataire Mrs Mohamed Badis Ben Naser sous le contrôle du juge commissaire Madame Khaoula Mahria.

Tous intéressés peuvent contacter les mandataires judicaires susmentionnés à leur cabinet situé 11 rue Belahsan Jrad cité administrative 2080 - Ariana.

2025400727VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

FUBA PRINTED CIRCUITS TUNISIE

S.A totalement exportatrice

Régie par la loi N° 93-120 du 27 décembre 1993

Au capital de 44.400, 000 Dinars

Identifiant Unique : 345551 R

Siège social : 16, rue des entrepreneurs - La Charguia 2 - 2035 Ariana

Messieurs les actionnaires de la Société FUBA PRINTED CIRCUITS TUNISIE SA sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le lundi 14 avril 2025 à 10 heures au siège social de la société sis 16, rue des Entrepreneurs - Charguia II - Ariana, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de mode et délai de convocation.

- Situation de la société vis-à-vis de l'article 388 du CSC

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la Réduction du capital social de la société.

- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, relatif à la réduction du capital social.

- Réduction du capital social de la société.

- Modification de l'article 6 des statuts de la société.

- Pouvoirs pour formalités.

2025R00616SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

FUBA PRINTED CIRCUITS TUNISIE

S.A. totalement exportatrice

Régie par la loi N°93-120 du 27 décembre 1993

Au capital de 44.400, 000 Dinars

Identifiant Unique : 345551 R

Siège social : 16, rue des entrepreneurs - La Charguia 2 - 2035 Ariana

Messieurs les actionnaires de la Société FUBA PRINTED CIRCUITS TUNISIE SA sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le lundi 14 avril 2025 à 11 heures au siège social de la société sis 16, rue des Entrepreneurs - Charguia II - Ariana, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des délais et mode de convocation ;

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital social de la société en numéraire réservée ;

- Lecture et approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes, relatif à la suppression des droits préférentiel de souscription ;

- Augmentation du capital social de la société en numéraire réservée ;

- Modification de l'article 6 des statuts de la société ;

- Pouvoirs en vue des formalités.

2025R00617SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2023

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU GOUVERNORAT DE JENDOUBA

S.A au capital de 220.050,000 Dinars

Siège social : Boulevard 9 Avril 1938 Jendouba

R.C. N° B156751997

M.F. : 007458 N/A/M 000

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Jendouba sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire vendredi le 11/4/2025 à 10H du matin au siège de la Direction Générale de la Société à Jendouba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la date de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2023.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2023.

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023.

4- Approbation s'il y a lieu des dits rapports, du bilan et des comptes annexes de l'exercice 2023.

5- Approbation des conventions légales.

6- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les années 2024-2025-2026.

7- Quitus aux administrateurs sur l'exercice 2023.

8- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

9- Approbation du jeton de présence de l'exercice 2023

10- Délégations.

2025R00618SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU GOUVERNORAT DE JENDOUBA

S.A au capital de 220.050,000 Dinars

Siège social : Boulevard 9 Avril 1938 Jendouba

R.C : N°B156751997

M.F : 007458 N/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Jendouba sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire le vendredi 11 avril 2025 à 12H du matin au siège de la Direction Générale de la Société à Jendouba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Actualisation du statut juridique de la société.

2- Délégations.

2025R00619SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Slim

S.A. au capital de 210.000 D

Route de Tunis - 8020 Soliman

I.U. : 009534R

Les actionnaires de la société Slim sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 28 mars 2025 à 10 heures au siège social à Soliman, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et discussion du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2024 ;

2- Examen et discussion des rapports du commissaire aux comptes relatifs audit exercice;

3- Approbation, s'il y a lieu, desdits rapports et des états financiers de l'exercice 2024 et affectation des résultats ;

4- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

5- Questions diverses.

2025R00620SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ATTIJARI LEASING

SA au capital de 27.500.000 DT

Rue du Lac d'Annecy 1053 les Berges du Lac - Tunis

Identifiant Unique : 0496311 P

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le mardi 8/4/2025 à 10 heures du matin au siège d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac, 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'AGO sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2024 ;

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024;

3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2024 ;

4. Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers ;

5. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2024 ;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

7. Fixation des Jetons de Présence pour l'exercice 2024;

8. fixation des rémunérations des membres du comité d'Audit Interne, du comité de nomination et de rémunération et du comité risque pour l'exercice 2025;

9. Emission d'emprunts obligataires et/ou subordonnés;

10. Désignation des membres du Conseil d'Administration et renouvellement des mandats pour la période 2025-2026-2027;

11. Cumul des fonctions des administrateurs ;

12. Pouvoirs.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter.

2025R00621SANB3

Société Green Fruits - S.A

Société anonyme

Au capital social de 1.620.000 dinars

Siège social : Zone industrielle Kebili

IU : 1192251Q

N° Affiliation CNSS : 280564-40

Les actionnaires de la société GREEN FRUITS SA sont convoqués pour se réunir jeudi le 10 avril 2025 à 9h au siège social de la société UGFS sise à la rue du Lac Biwa, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation de l'assemblée Générale ordinaire.

2. Lecture et discussion de rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3. Lecture et discussion des rapports Général et spécial du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

6. Quitus aux administrateurs pour la gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

7. Pouvoir et formalités.

2025R00623SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 3/4/2025

Société des Boissons de Tunisie

Société anonyme

Au capital social de 18 350.000 DT

N° CNSS : 60808/86

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0003522L

Code Fiscal : 003522/L/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société des Boissons de Tunisie sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 3/4/2025 à 9 H au siège social de la Société de Fabrication des Boissons de Tunis à Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour la gestion 2024.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Approbation des opérations et conventions entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés de 2024.

- Approbation des états financiers consolidés de 2024.

- Affectation des résultats.

- Quitus aux Administrateurs.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Pouvoirs à donner.

- Questions diverses.

2025R00625SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3/4/2025

Société des Boissons de Tunisie

Société anonyme

Au capital social de 18 350.000 DT

N° CNSS : 60808/86

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0003522L

Code Fiscal : 003522/L/A/M/000

Messieurs Les actionnaires de la Société des Boissons de Tunisie sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 3/4/2025 à 10 H au siège social de la Société de Fabrication des Boissons de Tunis à Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital.

- Modification de l'article six des statuts.

- Questions diverses.

2025R00626SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 3/4/2025

Société Tunisienne de Conditionnement

Société anonyme

Au capital social de 11 950.000 DT

N° CNSS : 00316529/18

Identifiant unique registre national des entreprises : 0926249W

Code fiscal : 926249/W/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Conditionnement sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 3/4/2025 à 12 H au siège social de la Société de Fabrication des Boissons de Tunis à Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital.

- Modification de l'article six des statuts.

- Questions diverses.

2025R00627SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 3/4/2025

Société Tunisienne de Conditionnement

Société anonyme

Au capital social de 11 950.000 DT

N° CNSS : 00316529/18

Identifiant Unique Registre National des Entreprises : 0926249W

Code fiscal : 926249/W/A/M/000

Messieurs Les actionnaires de la Société Tunisienne de Conditionnement sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 3/4/ 2025 à 11 H au siège social de la Société de Fabrication des Boissons de Tunis à Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour la gestion 2024.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Approbation des opérations et conventions entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux Administrateurs

- Affectation des résultats.

- Pouvoirs à donner.

- Questions diverses.

2025R00628SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire extraordinairement convoquée

De la Société STERIPHARM

S.A au capital social : 14 000 000 TND

Route de Zaghouan Km 24 - 1145 - Bourbiaa - Mohamadia

Identifiant unique : 1598337Y

N° CNSS : 589891-34

En application de l'article 277 du Code des sociétés commerciales, nous soussigné Jaouher Ben Zid, de la société d'expertise comptable Deloitte agissant en notre qualité de commissaire aux comptes de la Société STERIPHARM SA au capital de 14.000.000 dinars dont le siège est sis au km24 Route de Zaghouan - 1145 - Mhamdia - Bourbiaa - Ben Arous Tunisie, immatriculée au Registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1598337Y nous convoquons les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire extraordinairement convoquée et ce le 7 avril 2025 à 11h30 au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Constatation de la vacance totale du conseil d'administration de la société.

2) Désignation des administrateurs pour la durée fixée par les statuts.

3) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2025R00632SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «L'Evolution Economique» en liquidation

Société anonyme

Capital social : 1.350.000, 000 dt

Siège social : Av Hédi Nouira Sousse

Identifiant unique : 4575E

Messieurs les actionnaires de la Société «L'Evolution Economique» en liquidation, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 4 avril 2025 à 11 h au bureau du liquidateur de la société, sis au 92 rue 8600 Charguia 1 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport moral et financier pour l'exercice 2024.

2. Lecture de rapport de CAC pour l'exercice 2024.

3. Approbation du rapport moral et financier et Quitus au liquidateur pour l'exercice 2024.

4. Questions diverses.

2025400716SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

INTERNATIONAL SICAR

S.A au capital de 5.000.000 DT

Siège social : 17, rue du Lac Turkana les Berges du Lac Tunis

RNE : 0723542X

Messieurs les Actionnaires de la Société INTERNATIONAL SICAR sont convoqués à l'AGO qui se tiendra le 4 avril 2025 à 9h au siège de l'Union Internationale de Banques sis au Lac Turkana les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion et à l'activité de l'International Sicar pour l'exercice 2024

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024

4. Approbation des opérations prévues à l'article 200 et 475 du Code des sociétés commerciales

5. Quitus aux Administrateurs

6. Affectation des résultats de l'exercice 2024

7. Jetons de présence

8. Pouvoir pour accomplissement des formalités légales de dépôt et de publicité.

2025400724SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2025

Union Tunisienne de Participation - UTP SICAF

Société d'investissement à Capital Fixe

Siège social : 1, Place Pasteur - 1002 Tunis - Belvédère

Identifiant Unique RNE : 0002721M

MF : 0002721M/N/M/000

Les actionnaires de l'Union Tunisienne de Participation SICAF, Société d'Investissement à Capital Fixe, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 17 avril 2025 à 9h30 au siège social de l'UBCI, sis 139, avenue de la Liberté 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024,

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes 2024,

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024,

4. Affectation du résultat et distribution des dividendes,

5. Approbation des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

6. Fin de mandat / désignation de commissaire aux comptes,

7. Quitus aux administrateurs,

8. Fixation des jetons de présence,

9. Pouvoirs pour formalités.

2025400737SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Hôtelière de Développement Touristique

Société anonyme

Au capital de 4 320 000 dinars

Immeuble SOFIDE, Angle rue du métal et rue des Entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 0031170P

N° Affiliation CNSS : 208434 - 78

Messieurs et mesdames les actionnaires de la Société Hôtelière de Développement Touristique sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 14 Avril 2025 à 11 heures au siège de la société sis à l'Immeuble SOFIDE angle rue du métal et rue des entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers arrêtés le 31/12/2024,

- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2024,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2024,

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers arrêtés au 31/12/2024,

- Approbation des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

- Pouvoirs pour formalités.

2025400744SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS

S.A au capital de 18 000 000DT

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, 1110 La Mornaguia

Identifiant unique : 0707419 B

N° affiliation CNSS : 210385 / 89

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle de Boissons sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le lundi 7 avril 2025 à 8H, au siège de la société sis à l'Avenue Habib Bourguiba - 1110 La Mornaguia, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2/ Lecture du rapport général du commissaire aux comptes afférant aux états financiers de l'exercice 2024.

3/ Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et les opérations visées à l'article 200 et suivants et 475 du Code des sociétés commerciales.

4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et les conventions et les opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

5/ Affectation des résultats.

6/ Quitus pour l'exercice aux administrateurs.

7/ Pouvoirs à donner.

8/ Questions diverses.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2024, du rapport de conseil d'administration ainsi que le projet de résolutions à soumettre à l'assemblée sont à la disposition de messieurs les actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société quinze jours avant la tenue de l'assemblée.

2025400756SANB3

DIVERS

Rectificatifs

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «POLYMEDICAL» SA

«CLINIQUE DE L'ESPOIR»

Siège social : Rue 7301 n°43 Menzah 9 B Tunis

Registre de commerce : B142132003

Matricule fiscal : 849034Z/A/M/000

Numéro d'affiliation à la CNSS : 00265399-07

Une erreur s'est produite dans la convocation à l'assemblée générale ordinaire en langue française publiée au Journal Officiel n°23, en date du 25 février 2025, page 444, sous le numéro 2025R00422SANB3 dont la date de l'assemblée générale annuelle sera le lundi 24 mars 2025 et non le vendredi 24-3-2025, et il n'y a aucun changement sur tous les autres points.

2025400715RECZ9